



Municipalité de Ferme-Neuve

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ferme-Neuve, tenue le 13 décembre 2021 et présidée par la Mairesse Madame Diane Sirard, à laquelle assistaient les conseillers municipaux : Monsieur Sylvain Leduc, Monsieur Sébastien Lavoie, Monsieur Jean-Claude Ratelle, Monsieur Richard Lévesque, Monsieur Michel Venne, Monsieur Yvon Forget.

RÉSOLUTION 2021-12-392

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR NORMAND LABELLE (LOT 5 091 508)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Normand Labelle et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser en zone RES-11 :

- L'emplacement de la remise de 3,11 m x 4,95 m qui est situé à 0,89 m de la ligne latérale au lieu de 1 m.

Le tout tel que prescrit au règlement de lotissement no.23 à l'article 8.3.1.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8.3.1 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Normand Labelle, concernant la conservation d'une remise située à 0,89 m de la ligne latérale au lieu de 1 m.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉ À FERME-NEUVE, CE 14 DÉCEMBRE 2021.

Martine Charron,
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe